



Travaux tutelle - changement d'artisan

Par Fabienrennes

Bonjour,

La juge a accepté de faire des travaux (peinture, parquet) dans le bien de ma tante sous tutelle (je suis tuteur) pour un montant de 35 000 €. Seulement entre temps j'ai rencontré plusieurs autres artisans qui pourraient faire les travaux pour presque moitié prix. L'idéal serait de refaire la demande à la juge avec le nom du nouvel artisan, mais le temps de recevoir l'approbation de la juge (plus de 3 mois!) et ce nouvel artisan ne sera peut-être plus disponible pour faire le travail en temps et en heure. J'aimerais avoir un peu de flexibilité quand au choix de l'artisan.

Est-ce possible de changer d'artisan sans approbation, si c'est moins cher pour un travail équivalent?

Merci

Par TUT03

Bonjour

je vous recommande de faire faire plusieurs devis pour une nouvelle requête qui annule et remplace la précédente, compte tenu des montants en jeu

pourquoi ne pas avoir fait jouer la concurrence dès la première demande ?

un artisan qui travaille pour moitié moins cher ? à prestations et fournitures égales, soit le premier est un parfait escroc, soit le second est un imposteur/amateur

Par Fabienrennes

Merci pour votre réponse, c'est parce que la juge demande un seul nom, celui de l'artisan définitif